AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

08 janvier 2026

L'ESMA et l'AMF publient à l'attention des finfluenceurs des conseils pour une promotion responsable sur les réseaux sociaux

Devant le développement de la promotion d'offres d'investissement sur les réseaux sociaux par les influenceurs, l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) rappellent les règles à respecter dans un document pédagogique dédié.

L'investissement financier est un des sujets sur lesquels communiquent de nombreux influenceurs, dont certains se spécialisent dans ce domaine et sont alors qualifiés de finfluenceurs. Les sujets liés à l'investissement peuvent être complexes et présenter des risques. Dès lors, les finfluenceurs, en raison de la responsabilité qu'ils assument envers leurs communautés, doivent respecter un certain nombre de règles en matière de communication.

L'ESMA et l'AMF ont ainsi élaboré une fiche d'information qui leur est dédiée afin de rappeler les règles à respecter dans le cadre d'une influence responsable ainsi que les risques encourus par eux et leurs abonnés. Cette fiche se veut accessible, claire et synthétique, pour tous les finfluenceurs et influenceurs parlant régulièrement ou ponctuellement d'investissement à leurs communautés, y compris en partenariat avec des établissements financiers.

Des conseils pratiques pour une influence responsable

Cette fiche comporte 6 conseils destinés aux finfluenceurs, portant sur :

- la responsabilité de leurs publications envers leurs abonnés,
- l'obligation de mentionner toute rémunération ou tout avantage lié à la promotion d'une société ou d'un produit,
- la nécessité d'être clair, exact et non trompeur, notamment dans le cas d'investissements comportant des risques élevés,
- l'importance de souligner les risques et pas uniquement les avantages et de vérifier les autorisations de la société promue,
- comment différencier conseil en investissement et recommandation d'investissement,
- la nécessité de bien comprendre un produit ou le service d'un intermédiaire avant d'en faire la promotion.

Les spécificités de la loi encadrant l'activité d'influence commerciale en France

En complément, cette fiche rappelle les règles issues de la loi française du 9 juin 2023 encadrant l'activité d'influence commerciale. Le non-respect de cette loi est passible de sanctions pour les influenceurs.

Elle invite par ailleurs les influenceurs qui aborderaient ou souhaiteraient aborder des sujets en lien avec l'investissement à se former grâce au module spécifique au secteur financier du certificat de l'influence responsable développé par l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) en partenariat avec l'AMF.

A cette occasion, l'AMF rappelle qu'elle encourage vivement les professionnels de la finance ayant recours à des influenceurs pour promouvoir des services financiers et des crypto-actifs à vérifier qu'ils sont certifiés par l'ARPP.

En savoir plus

Fiche d'information - Finfluenceurs : nos conseils pour une promotion responsable

SUR LE MÊME THÈME

S'abonner à nos alertes et flux RSS

COMMUNIQUÉ AMF

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

21 juillet 2022

L'AMF et l'ARPP renforcent leur collaboration en faveur d'une publicité claire et responsable dans le domaine des produits financiers

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02